

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 9 FEVRIER 2017

2017-01 ACHAT D'ÉLECTRICITÉ – APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES ET LANCEMENT DU MARCHÉ

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 9 février, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 3 février 2017, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 14
Votants : 16

Titulaires présents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson,
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

Titulaires absents :

Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (excusé)
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Yves-Marie DELANOË, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire

Délégués suppléants présents

Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Départ en cours de séance

Monsieur Bernard LEBEAU, avant l'examen du projet de délibération 2017-01
Monsieur Patrick BERTIN, avant l'examen du projet de délibération 2017-02

Secrétaire de séance : Philippe MENUT

Affichage le 10 février 2017

2017-01 ACHAT D'ÉLECTRICITÉ – APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES ET LANCEMENT DU MARCHÉ

Il est rappelé que le SYDELA est coordonnateur d'un groupement de commandes d'achat d'électricité depuis l'année 2015.

L'accord-cadre passé dans le cadre de ce groupement arrive à son terme, et il apparaît nécessaire de lancer un nouvel appel d'offre.

À cette occasion, le SYDELA propose de modifier certains éléments de la convention constitutive du groupement, notamment pour simplifier les modalités d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le comité décide, à 10 voix contre 3, (1 abstention et 2 départs en cours de séance) :

- D'approuver l'avenant à la convention de constitution du groupement de commandes,
- D'autoriser M. le Président à la signer et à la transmettre à l'ensemble des personnes morales du groupement,
- D'autoriser le lancement de la procédure de dévolution selon les modalités suivantes:
 - Publicité européenne,
 - Accord-cadre de 4 ans comprenant 1 marché subséquent de 4 ans.
- D'autoriser M. le Président à signer les marchés issus du groupement de commandes pour le compte de ses membres.

Le Président,
Bernard CLOUET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Achat d'électricité - Approbation de l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes et lancement des marches

Date de transmission de l'acte : 16/02/2017**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/02/2017**Numéro de l'acte :** 2017-01 ([voir l'acte associé](#))**Identifiant unique de l'acte :** 044-2000149226-20170209-2017-01-DE**Date de décision :** 09/02/2017**Acte transmis par :** Alison CHEDOTAL**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :**

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.8. Avenants